

Privilège—M. J. Turner

J'ai un deuxième argument à faire valoir à l'appui de la motion du chef de l'opposition. Que les députés soient empêchés de jouer leur rôle ou lésés dans leurs privilèges nous est encore une fois clairement confirmé par le ministre des Finances lui-même, puisqu'il a reconnu que les 20 personnes en question examinent les documents mêmes qu'il présentera à la Chambre à 20 heures demain soir. Elles en prennent connaissance aujourd'hui, 24 heures avant qu'ils soient officiellement communiqués à ceux que la population a élus à la Chambre des communes pour en être informés par le ministre des Finances.

Le ministre n'a pas expliqué de façon convaincante pourquoi ces 20 personnes devaient prendre connaissance aujourd'hui des documents qui seront présentés demain soir aux membres des Communes. Il a dit que les jeux étaient faits, que peu important les conseils que pouvait lui donner ce groupe de 20, il était trop tard.

On tente donc, au mépris du droit et de la tradition, de placer un groupe de particuliers au-dessus des députés élus pour recevoir ce genre de renseignements, demain à la Chambre et au pays. Je répète que nous avons entendu de la bouche même du ministre qu'il reconnaissait qu'il y avait, au minimum, présomption de violation de privilège.

Le ministre et le secrétaire parlementaire, je pense, ont demandé pourquoi les députés de ce côté s'inquiétaient de ce que 20 personnes aient reçu ces renseignements. Après tout, comme disait le ministre, ce sont d'honorables citoyens. Je ne conteste pas cela du tout. Ce dont nous parlons ici, c'est des apparences. Lorsque l'on parle de ce qui se passe à la Chambre et de la conduite des députés qui sont ministres, les apparences comptent. L'article de Jan Wong, dans le *Globe and Mail*, cite l'un des membres de ce groupe de 20, M. Allan Taitz, un fiscaliste de la maison Thorne, Ernst & Whinney, qui disait de ce regard anticipé aux documents dont il dispose, contrairement aux députés: «Cela nous donne un peu plus de temps pour digérer les informations... chaque société va rédiger un rapport pour ses clients». Je ne comprends pas que le ministre des Finances puisse ne pas s'inquiéter de ce qui s'est produit, pour lui-même, ses conseillers et le groupe de 20.

Je conclurais en disant que je pense que, vu les faits et en l'absence de précédents clairs et convaincants, Votre Honneur peut conclure qu'il y a présomption de violation de privilège. Je tiens à souligner que nous ne parlons pas seulement d'un article de journal mais du fait que le ministre des Finances lui-même ait admis, en réponse à la motion du chef de l'opposition, que ce groupe de 20 se penche sur les documents aujourd'hui, avant les représentants élus.

Pour toutes ces raisons, la Présidence est autorisée à conclure qu'il y a présomption de violation de privilège. Je vous dis

cela avec espoir et le plus grand des respects, monsieur le Président. Vu l'importance de cette question, j'espère qu'il sera possible d'avoir la difficile décision de Votre Honneur avant que le ministre des Finances ne présente ce qu'il appelle son Livre blanc, mais qui sera en fait un budget, avec toutes les conséquences que cela comporte pour les Canadiens et le ministre, en raison de cette divulgation inopportune et critiquable à un groupe de 20 personnes.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai posé des questions au ministre aujourd'hui sur cette question de privilège qui est très importante pour la Chambre des communes, puisque j'ai été tellement inquiété du fait que le gouvernement avait fait part de ses intentions avec un groupe d'experts-conseils, des comptables et des avocats qui sont experts en fiscalité, des gens qui ont été employés auparavant sans solde pour donner des réactions au ministre.

Mais maintenant qu'ils bénéficieront du fait de savoir toutes les intentions du ministre 48 heures avant que les propos du ministre ne soient dévoilés au grand public, je suis partiellement inquiété sur cette matière de privilège puisque, hier, j'ai eu une conversation avec le ministre, lui demandant pourquoi il insistait pour désigner qui seront les gens du Nouveau parti démocratique qui pourraient participer dans le *lock up* de demain pour étudier le projet du Livre blanc.

Monsieur le Président, le ministre a insisté pour que des experts, que nous voulions insérer dans ce processus ne pourront pas y participer, mais que nous devrions avoir un minimum de quatre députés sur le nombre de huit qui a été déterminé.

D'un côté, monsieur le Président, le secteur privé a le droit d'avoir 20 experts qui sont des confidents du ministre qui vont savoir tout ce qu'il y a là. Et c'est clair, par exemple, selon les commentaires de M. Couzin, avocat chez Stikeman Elliott. Il disait spécifiquement que la mission de ces experts sera d'expliquer les intentions du gouvernement à leurs collègues et à leurs clients. Effectivement, c'est bien clair pourquoi ces gens-là ont accepté de travailler sans solde, puisqu'ils recevront un bénéfice qui a une valeur presque illimitée. Cela veut dire une connaissance de cette mesure de réforme fiscale bien avant leurs collègues qui vont recevoir les détails après 20 heures demain soir, au moment du dévoilement du Livre blanc.

[Traduction]

Je dois admettre, assez personnellement...

• (1610)

M. McCain: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.